



LA SAUVEGARDE de la LOIRE ANGEVINE

Réponse à l'enquête publique concernant la demande d'autorisation
environnementale pour l'installation d'une centrale hydroélectrique à Descartes
sur la Creuse

*Avis conjoint des associations
ERN-SOS Loire Vivante et La Sauvegarde de la Loire Angevine
22 Décembre 2020*

1/ La Creuse, une rivière à enjeu majeur pour les poissons migrateurs

Le projet se situe sur un site présentant des enjeux de conservation et de protection majeurs d'habitats et d'espèces en danger d'extinction. Il concerne 5 espèces aquatiques figurant dans la Liste rouge des espèces menacées en France, dont 4 poissons grands migrateurs et un mollusque associé en symbiose avec les poissons migrateurs.

La Creuse est ainsi l'un des 4 cours d'eau français à très fort enjeu pour la Lamproie marine et la Grande Alose. Or le barrage de Descartes est le 1^{er} ouvrage rencontré par ces espèces sur la rivière, il bloque sans conteste leur accès aux zones de frayères de l'amont. En termes d'exemplarité à l'échelle nationale, et d'efficacité en matière de restauration de la continuité écologique, il apparaît essentiel de tout mettre en œuvre pour assurer une franchissabilité parfaite de l'ouvrage. Or le projet de centrale hydroélectrique aura des effets négatifs sur cet aspect-là.

2/ Un manque de cohérence des mesures mises en œuvre sur le bassin de la Loire

Pour favoriser la libre circulation des migrateurs et des sédiments, plusieurs ouvrages importantes ont été effacés (St Etienne du Vigan, Maison Rouge, Blois). D'autres ont été améliorés à grands frais : dispositifs de franchissement, ouverture totale des vannes pendant la saison de migration (Poutès).

En contradiction totale avec ces objectifs et les moyens déjà engagés pour améliorer la continuité écologique, de nouvelles difficultés seraient ajoutées à un endroit stratégique. Il convient de savoir qu'en termes de hiérarchisation des enjeux migratoires, Descartes représente l'un des deux premiers obstacles prioritaires du bassin de la Loire avec le barrage de Poutès sur le Haut Allier.

3/ Une absence d'études clefs

- ⇒ Etude de l'effacement de l'ouvrage avec notamment l'évaluation des gains pour les populations de grands migrateurs.
Il est seulement fait mention, page 54, du coût de l'effacement (erroné) et du caractère patrimonial du site (non classé à ce titre par ailleurs), ce qui ne peut en aucun cas être considéré comme une étude.
- ⇒ Analyse de l'opportunité du maintien de l'ouvrage et analyse des différentes solutions techniques.

4/ Un projet hydroélectrique à l'intérêt surestimé


- ⇒ L'évolution des débits à la baisse dans le contexte de changement climatique n'a pas été considérée. Pourtant la rentabilité de l'ouvrage peut en être considérablement affectée.
- ⇒ L'intérêt local restreint en matière de production d'électricité (voir nombre de foyers alimentés...) ne peut être comparé à l'intérêt global majeur que constituerait une réelle restauration de la continuité au niveau de l'ouvrage.

Compte tenu de ces éléments, **les associations SOS Loire Vivante-ERN et la Sauvegarde de la Loire angevine sont opposées au projet de centrale hydro-électrique à Descartes et souhaitent qu'un AVIS DÉFAVORABLE soit donné à l'enquête publique.**

Le Puy en Velay / Angers, 22.12.2020



Roberto Epple
Président SOS Loire Vivante-ERN



Estelle Lemoine - Maulny
Présidente La Sauvegarde de la Loire angevine